

Présents : Claire Simon, Wilfried Tissot, Jean-François Giroud, Catherine et Dominique Girerd, Mathilde Loiseau, Gilles Voillequin, Stéphane Crochet, Sylvain Charlat, Andrée Claret

Excusés : Robert et Solange Vincent, Bertrand Adeline et Eric

Animation : Isabelle CAVALLO et Brigitte Bienassis

Chez : Claire Simon et Wilfried Tissot au Claret

1. Introduction

Rappel de l'ordre du jour : Partager les enjeux de la protection du patrimoine bâti et paysager et se doter d'une méthode pour préciser les objectifs de protection du patrimoine de notre Commune, composante des 17 Communes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. La préservation des paysages et du bâti remarquables fait partie de l'orientation n°1 du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) « valoriser de l'identité naturelle et culturelle chartreuse ». Rappelons que les trois autres orientations du PADD sont « le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté », « le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales » et « le développement de la capacité de création de richesses territoriales touristiques ».

Etant donné le caractère spécifique de ce Conseil nous n'abordons pas le contenu du dernier compte rendu.

2. Présentation des ateliers : patrimoine paysager et patrimoine bâti

Précision sur le déroulement des travaux accomplis pour recueillir l'avis des élus, des habitants et des acteurs du territoire en général sur le PADD au printemps 2017. Les réunions avec les habitants ont fait émerger de nombreux avis qui ont été synthétisés en 35 points.

Rappelle du calendrier des travaux concernant le patrimoine paysager et bâti et son impératif pour la fin de l'année 2017.

- De juin à octobre 2017 : à partir de l'inventaire proposé par le bureau d'études (à l'aide de recensements existants notamment), proposition de hiérarchisation des niveaux de protection du patrimoine dans chaque commune.
- En novembre 2017 : discussion des propositions en groupe expert et élus
- De décembre 2017 à mai 2018 : déclinaison dans le règlement, le zonage et enclenchement des autres procédures

Le bureau d'étude à partir des données du territoire a sélectionné plusieurs vues et séquences paysagères qui pourraient constituer les aspects remarquables du patrimoine paysager de la commune. Pour faciliter les travaux des conseils de hameaux, les élus ont préparé une série de photos « techniques » de ces vues afin de permettre aux habitants de mieux situer les endroits. Nous aurons à évaluer lors de ce Conseil s'ils nous paraissent : intéressant, remarquable, exceptionnel, quelles évolutions possibles et quelles protections.

Pour le patrimoine bâti, le bureau d'étude a sélectionné 16 éléments du patrimoine sur les 65 recensés par le Parc de Chartreuse en 2005. Nous aurons à définir à partir des 16 fiches correspondantes, l'intérêt de chaque élément architectural, historique car lié à d'anciennes pratiques de culture et d'élevage ou bien culturel comme la façade de la chapelle des 10000 Martyrs classée Monument historique.

A la question : « Pourrions nous élargir cet inventaire par d'autres sites ? », il est répondu que ce diaporama évoque un type de paysage et d'habitat sans avoir la prétention d'être exhaustif. Les remarques particulières sur des aspects non abordés à travers ces vues seront prises en compte.

Cette consultation auprès des habitants complète ce qui est déjà pris en compte par les contraintes du PNR de Chartreuse et son plan de développement, par les zones réglementées Natura 2000, les Réserves

naturelles nationales et régionales (RNN et RNR), les Espaces naturels sensibles (ENS) ainsi que les zones monuments historique et autres éléments de réglementation.

Cette démarche d'implication des habitants est propre à notre commune.

1. Synthèse des discussions sur le patrimoine paysager

De manière générale : pour toutes les vues remarquables identifiées, la forêt et les arbres sont trop présents sur notre vallée, même si la forêt a parfois un côté protecteur. Les arbres empêchent d'apprécier ces vues remarquables et le patrimoine bâti rendu parfois invisible par ces mêmes arbres. Il est nécessaire de favoriser l'exploitation forestière et l'entretien des prairies permettant de rouvrir les paysages, maintenir ces prairies et des terrains agricoles.

Il a été noté d'enfourer les réseaux aériens, particulièrement à St Mème.

2. Synthèse des discussions sur le patrimoine bâti

De manière générale : garder le caractère architectural des bâtiments anciens (granges, maisons, greniers etc.) et maintenir le caractère architectural cartusien (bardage vertical, choix des matériaux, faitage etc.) tout en favorisant des aménagements plus écologiques et réducteur de consommation d'énergie (ouverture de portes et fenêtres plus grandes, isolation de toitures etc.)

En détails :

- Carrière des Buis : à valoriser dans un circuit « Sur les traces des Chartreux », installer un panneau d'information, un banc
- Château des Teppaz : à valoriser, rendre plus accessible aux piétons pour permettre la découverte du site
- Tour Inferney : maintenir l'état actuel
- Grenier des Claret : éliminer les déchets autour, à valoriser pour l'intérêt architectural de ce bâtiment (voire descriptif dans l'Inventaire du Parc)
- Groupement de granges-étables : à transformer en chalet d'alpage et/ou habitation afin de protéger ces bâtiments
- Fours : garder leurs usages premiers et les valoriser avec des actions artistiques

Après les réunions des 5 conseils de hameaux, le conseil municipal compilera tous ces avis et remarques pour construire ses propositions à faire remonter au niveau de la CCCC dans l'élaboration du PLUi H.

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site www.saintpierredentremont.org/savoie/

3. Questions diverses :

Des vols et actes d'incivilités dont certains sont répréhensibles par la loi ont été perpétrés ces derniers mois sur les hameaux des Claret et Tardy. Les difficultés de communication entre voisins deviennent pesantes. Pour cela, la commune propose de mettre en place une conciliation avec un médiateur de la République, comme cela a été fait en 2012, afin d'apaiser les tensions et favoriser à nouveau la communication.